



Déclaration liminaire CAPL n° 1 du 30/6/2016

Madame la Présidente,

Aujourd'hui se tient la dernière des trois CAPL devant examiner les recours sur l'évaluation professionnelle. Par chance, elle ne se tient pas un jour d'action contre le projet de loi travail.

En effet, dans ce cas, nous aurions été obligés, dans l'intérêt des agents, de siéger comme nos élu-es ont du le faire mardi dernier devant le refus de la Direction de reporter les séances comme la CGT Finances Publiques en avait fait la demande.

Si le calendrier prévisionnel des CAPL ne pouvait tenir compte d'actions dont les dates sont fixées, pour certaines d'entre elles, d'une semaine sur l'autre, en revanche, nous considérons que ce refus de décaler les réunions de quelques jours, fait peu de cas de l'implication très forte de la CGT Finances Publiques dans cette bataille légitime contre la remise en cause des droits des salarié-es. Il serait judicieux, à un certain moment de passer outre aux injections d'une Direction Générale de tenir ces CAPL avant le 1^{er} juillet, Direction Générale moins regardante quand elle oblige de fait les Directions locales à tenir les CAPL d'affectations locales au mieux à la mi-juillet !

Concernant plus spécialement le sujet de l'évaluation professionnelle, la CGT Finances Publiques considère toujours que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle, mais dans un cadre de travail collectif, et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, critères qui constituent bien souvent la seule motivation de rejet des recours, sans preuve apportée par l'administration.

Nous devons examiner 9 recours dont 8 portent, entre autres, sur les réductions d'ancienneté. Nous espérons que la CAPL disposera d'un capital mois lui permettant de remplir pleinement son rôle.